



2022-83

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 18/10/2022

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,  
Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN,  
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,  
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,  
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,  
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

**OBJET : REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP, PLAFONDS MAXIMUM C.I.A.**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP, validé par le conseil municipal selon délibération 2017-90 du 18 décembre 2017 et modifié selon délibération 2022-79 du 4 septembre 2022.

Afin d'attribuer le complément indemnitaire annuel au personnel communal pour l'année 2022, il propose une évolution comme suit des montants maxima qui restent en deçà de la limite du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat :

**Catégorie A**

<b>ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE</b>		
<b>GROUPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)</b>	<b>MONTANT MAXIMUM CI</b>
Groupe 1	Direction Générale des Services	2 308 €



**Catégories B**

<b>ANIMATEURS TERRITORIAUX</b>		
<b>GROUPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)</b>	<b>MONTANT MAXIMUM CI</b>
Groupe 1	Direction d'une structure, Responsable d'un ou de plusieurs services, ...	1 207 €
<b>ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</b>		
Groupe 1	Responsable d'une structure : médiathèque	1 000 €

**Catégories C**

<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>		
<b>GROUPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)</b>	<b>MONTANT MAXIMUM CI</b>
Groupe 2	Secrétariat, Assistant de Direction Comptable	485 €
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX ET AGENT DE MAITRISE</b>		
Groupe 1	Responsable du service technique	1 000 €
Groupe 2	Agents du service technique	485 €
Groupe 3	Agents des écoles Agents d'entretien	435 €
<b>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</b>		
Groupe 3	ATSEM	435 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les montants maxima du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de la RIFSEEP comme explicités ci-avant ;
- RAPPELLE que le C.I.A. fera l'objet d'un versement suivant la réalisation des entretiens professionnels avec l'attribution par arrêté individuel ;
- DIT que toutes les autres dispositions de la RIFSEEP validées par les délibérations 2017-90 du 18/12/2017 et 2022-79 du 04/09/2022 restent applicables ;
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022  
Pour extrait certifié conforme